

**COMITÉ SYNDICAL DU 17 FÉVRIER 2026****DÉLIBÉRATION D2026\_08****Autorisation de lancer, attribuer et signer****le marché relatif à l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 09 Février 2026
En exercice	27	Pour	20	Secrétaire de séance : Monsieur ROCHUT
Présents	18	Contre	0	
Pouvoirs	02	Abstention	0	

**Le comité syndical,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2, L2122-21-1, L5211-2 et L5711-1,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir un ensemble benne à ordures ménagères afin d'assurer la continuité du service public de collecte,

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2026 présenté le 13 janvier 2026,

**Après en avoir délibéré,****À l'unanimité AUTORISE le Président :**

- à lancer la procédure de passation d'un marché public pour à l'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères en 2 lots :

lot 1 : un véhicule porteur routier de 26 tonnes.

lot 2 : une benne à ordures ménagères d'environ 22m3, équipée d'un lève conteneurs double peigne.

- à attribuer et signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes, après la décision de la commission d'appel d'offres.

Le montant total de ce marché est estimé à 234 200 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

